



***Rentrée scolaire 2019-2020
Préinscription administrative dans les
écoles maternelles et élémentaires
de la ville***

Qui est concerné par cette préinscription ?

1/ les parents domiciliés à Clermont l'Hérault ou dans une commune sans école, rattachée à Clermont l'Hérault (Lacoste – Liausson – Mourèze – Valmascle – Villeneuve) :

- qui souhaitent inscrire leurs enfants pour la 1ère fois en maternelle (Petite section : 3 ans révolus au 31 Décembre 2019),
- ou dont les enfants, actuellement scolarisés en grande section de maternelle dans une école de la ville, doivent intégrer le cycle élémentaire (passage au Cours Préparatoire).

2/ les parents nouvellement domiciliés à Clermont l'Hérault ou dans une commune sans école, rattachée à Clermont l'Hérault (Lacoste – Liausson – Mourèze – Valmascle – Villeneuve) et dont les enfants seront scolarisés pour la 1ère fois dans une école de la Commune.

Comment procéder ?

1/ Soit dès maintenant via l'e-guichet, portail internet du Service Scolaire :

Consultez la rubrique : Activités – Inscriptions à l'école

2/ Soit, entre le Lundi 15 Avril et le Vendredi 7 Juin, en vous rendant au Service Scolaire, aux jours et heures d'ouverture (*), munis des pièces suivantes :

- pièce d'identité,
- livret de famille,
- justificatif de domicile de moins de trois mois.

(*) le lundi de 14 h à 18 h – le mercredi de 9 h 30 à 11 h 30
le vendredi de 8 h 30 à 12 h, ou sur rendez-vous